

**Séance du Conseil communal de Denges**  
**Lundi 8 mai 2023 à la Salle des Jardins**

Il est 20.16h lorsque Mme Karin EIGENHEER, Présidente du Conseil déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue à tous les membres pour cette sixième assemblée de la législature 2021-2026.

**1. Appel**

L'appel effectué donne

Membres présents	:	32
Membres excusés	:	8
Membre non excusé	:	0

Se sont excusés pour cette séance : Pierre-Yves André, Quentin Bérard, Yan Borboen, Alan Carleton, Sylvain Christen, Martine Ferreira, Patrick Goette, Catherine Jaquier

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel.
- 2) Assermentation de Mme Héloïse Piguet suppléante en remplacement de M. Jacques Sirisin démissionnaire
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023
- 4) Correspondances
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications municipales et échéancier
- 7) **Préavis 5/2023** - Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 82'000.00 TTC destiné à financer les études préalables à la phase d'exécution des travaux de réaménagement de la RC 80 entre Lonay (carrefour des Pressoirs compris) et Echandens (carrefour de la route de la Gare compris)
- 8) **Préavis 6/2023** – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 65'000.00 TTC destiné à financer les études préalables à la phase d'exécution des travaux de requalification de la RC 79 en traversée de localité (Rte de la Gare et Rte de Préverenges) »
- 9) **Préavis 7/2023** - Crédit extrabudgétaire de CHF 93'300.00 HT pour la mise en œuvre des mesures du plan énergie climat communal (PECC)
- 10) Interpellation de Mme Nehla Meier au sujet du projet de chauffage à distance (CAD)
- 11) Propositions individuelles.
- 12) Divers.

L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune modification, il sera suivi tel qu'il se présente.

## **2. Assermentation de Mme Héloïse Piguet en remplacement de M. Jacques Sirisin démissionnaire**

Mme EIGENHEER indique que suite à la démission de M. Jacques SIRISIN, un siège est à repourvoir. Au nom du Conseil elle souhaite la bienvenue à une nouvelle membre : Mme Héloïse PIGUET qui se lève afin d'être assermentée.

Mme la Présidente lui lit le serment stipulé à l'article 5 du Règlement du Conseil Communal et lui demande de prêter serment en disant « Je le promets ». L'assemblée applaudit Mme PIGUET.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023**

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 13 mars 2023 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention. Mme EIGENHEER prie Mme PALPACUER de le signer et elle le paraphe de son côté.

## **4. Correspondances**

14.03.2023	Réception du courrier de démission de M. Jacques Sirisin conseiller communal et réponse à sa lettre
17.03.2023	Instructions du bureau électoral cantonal au sujet des votations fédérales et cantonales du 18 juin 2023
29.03.2023	Réception des préavis 5-6-7/2023 et nomination des commissions ad hoc
27.04.2023	Réception des rapports des commissions
28.04.2023	Information du bureau électoral cantonal au sujet des élections fédérales du 22 octobre 2023
01.05.2023	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce jour

## **5. Communications du bureau**

Mme EIGENHEER précise qu'il y avait une importante échéance en ce lundi 8 mai 2023. En effet, c'était le dernier jour d'inscription pour les candidatures à la Municipalité en remplacement de M. Didier GALLAY, démissionnaire.

M. MONNIN prend la parole pour annoncer qu'un seul candidat s'est inscrit. Il sera dès lors tacitement élu. Dès que la Préfecture aura validé cette élection, la nouvelle pourra être annoncée à la population.

M. TAVERNIER félicite d'ores et déjà ce nouveau Municipal. Il exprime toutefois le souhait que le nom de cette personne soit communiqué en primeur aux membres du Conseil, avant l'avis à la population. Il en est pris bonne note.

Mme EIGENHEER explique que la date de la sortie du Conseil a dû à nouveau être modifiée. En effet, celle annoncée du 17 juin 2023 pour la visite du site de Savatan tombait en même temps que la journée des familles à laquelle plus de 1000 personnes participeront. Le bureau du Conseil a estimé qu'il valait mieux reporter cette sortie, maintenant prévue le samedi 9 septembre 2023.

## **6. Communications municipales et échancier**

M. MONNIN est heureux d'annoncer l'inauguration du Pont Rouge qui se déroulera le vendredi 2 juin 2023 à partir de 17.00h. Il invite tous les membres à y participer.

## **7. Préavis 5/2023 - Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 82'000.00 TTC destiné à financer les études préalables à la phase d'exécution des travaux de réaménagement de la RC 80 entre Lonay (carrefour des Pressoirs compris) et Echandens (carrefour de la route de la Gare compris)**

Mme EIGENHEER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances et M. D'ETERNOD pour la commission ad hoc à donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. LASSER remercie la Commune pour le rapport détaillé mais veut des éclaircissements quant au point relatif au trottoir pour les usagers se rendant d'Echandens à Lonay. Il se dit également surpris par le prix des études de 1,2 Mio. Pourquoi ce montant est-il beaucoup plus élevé que celui du préavis 6/2023 ?

M. GALLAY argumente que le trottoir permettra une circulation vélos-piétons. Ce genre de réalisation est un standard pour le Canton. Lors d'une rénovation de routes, il est normalement prévu des pistes vélos des deux côtés de la route. Dans le cas présent, c'est un trottoir mixte qui sera créé côté Jura (Nord). Le petit nombre de piétons ne justifie pas un trottoir des deux côtés.

M. MONNIN revient sur l'historique de la RC80 en rappelant qu'il y a environ 20 ans, cette voie de circulation était une route communale. La Commune avait demandé qu'elle devienne route cantonale mais le Canton avait refusé. Toutefois au vu du transit important, il a finalement accepté d'inclure cette chaussée. M. MONNIN rappelle encore qu'au départ il s'agissait d'un chemin agricole qui avait été recouvert d'une couche de bitume. Au moment où la route est devenue cantonale, le Canton a simplement amélioré le bitume pour qu'il soit plus roulant. Cela explique les coûts importants auxquels il faut faire face aujourd'hui car tous les fondements devront être refaits.

Mme SEBASTIANI s'enquiert du coût articulé par kilomètre représentant CHF 9'938'000.00 car la différence lui semble énorme comparée au préavis 6/2023. S'agit-il d'une rénovation totale de la route ?

Affirmation de M. MONNIN et M. GALLAY complétant leurs propos en expliquant qu'en plus de la création d'un trottoir piétons/vélos, toutes les canalisations, les éclairages devront être refaits.

M. TAVERNIER reconnaît que les chiffres articulés peuvent paraître surprenants lorsque l'on ne connaît pas l'historique de cette route. Il rejoint néanmoins les conclusions de la commission ad hoc concernant ce préavis qui sera également discuté dans les 3 autres communes concernées. Il s'interroge toutefois au sujet de la convention qui lie les Communes et le Canton, à savoir si le pourcentage de répartition reste le même.

M. MONNIN lui confirme que c'est le cas. Il ajoute encore que, mis à part les coûts élevés, lorsque la route sera terminée, elle permettra de favoriser le transit actuel, ce qui pourrait représenter un avantage certain pour Denges permettant de diminuer le trafic au centre du village.

Mme ROSE est curieuse de savoir s'il s'agira d'une route cantonale dont la limitation de vitesse sera à 80 km/h.

M. MONNIN acquiesce en expliquant que la partie concernant la Commune qualifiée de « route cantonale en traversée » restera limitée à 50 km/h. En revanche l'autre partie sera à 80 km/h jusqu'à la limitation de 50 km/h vers le Collège de Lonay.

Aucune autre question n'étant soulevée, Mme EIGENHEER propose de passer au vote.

**Le préavis 5/2023 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité (31 voix)**

**8. Préavis 6/2023 - Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 65'000.00 TTC destiné à financer les études préalables à la phase d'exécution des travaux de requalification de la RC 79 en traversée de localité (Rte de la Gare et Rte de Préverenges) »**

Mme EIGENHEER invite Mme MENU pour la commission Gestion-Finances et M. D'ETERNOD pour la commission ad hoc à donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions et elle ouvre la discussion.

Mme SEBASTIANI aurait souhaité que la carte transmise avec le préavis soit plus lisible. Elle s'enquiert s'il est prévu de refaire une étude du trafic journalier moyen car les dernières données datent de 2015 et elle estime que le trafic de la mobilité douce a changé durant ces dernières années. Elle questionne également sur la possibilité d'avoir une option pour un trottoir plus large afin de favoriser une cohabitation entre les piétons et les vélos.

M. GALLAY concède que la montée de la Rue de la Gare est assez complexe en raison d'un étranglement vers la propriété Batisberger. A cet endroit, la largeur de la route ne permet pas de faire une piste cyclable des deux côtés. La piste pour les vélos serait plutôt prévue à la montée. Néanmoins une demande sera faite au Canton pour que le trottoir (à partir de l'intersection de la Crosette) puisse être praticable avec vélos. Concernant une nouvelle étude du trafic journalier, celle-ci n'est pas prévue pour l'instant. Le trafic n'a pas subi une énorme augmentation depuis 2015, mais il est possible qu'une nouvelle statistique soit faite après la réalisation du dépôt MBC.

Toujours selon M. GALLAY, une voie verte est prévue en direction d'Echandens. Région Morges aide à trouver des solutions appropriées pour circuler à bicyclette de manière sécurisée en dehors du trafic.

En tant que membre faisant partie de la commission ad hoc, M. SCHERZ avoue qu'il y a eu de grands débats notamment au niveau des places de parc dont le nombre va être réduit de 31 à 13. Tenant compte de l'arrivée des nouveaux habitants du quartier des Ochettes, cette baisse drastique l'a incité à réaliser un contrôle de l'occupation des places de parc durant le week-end. Ses résultats sont les suivants : samedi 6.5. à 20.45h : 30 places occupées, dimanche 7.5 à 08.55h : 26, dimanche à 16.15h : 30, lundi 8.5. à 17.55h. : 27 et ce soir à 20.10h. : 25. Il se demande comment cela va être géré à l'avenir.

M. GALLAY admet que c'est un problème, mais signale que la Commune n'est pas obligée de trouver des solutions. Des règlements cantonaux existent à ce sujet. Si le projet présenté au Canton avait comporté une extension des places de parc, cela aurait été refusé. La diminution des emplacements s'est imposée en raison de zones de verdure plus importantes, exigées par le Canton. Il rappelle que Denges est contrainte de travailler d'entente avec le Canton et Région Morges. La Municipalité va toutefois réfléchir à un système de compensation, car elle est sensible à cette question de parcage.

M. MONNIN abonde dans le sens de M. GALLAY en complétant que la volonté cantonale est très claire au sujet de la diminution des emplacements de parking. En revanche, il souligne l'accroissement de l'offre des transports publics. Denges fait partie de l'agglomération Lausanne-Morges où les cadences s'améliorent. La ligne 701 desservant Morges à la Bourdonette transporte plus de 4 Mio de voyageurs annuellement. Entre 2019 et 2022, l'augmentation des usagers des transports publics sur la région morgienne s'est chiffrée à environ 25%.

Mme ROSE rebondit sur ces propos et aborde un sujet qui la touche : les nuisances générées par la Gare de Triage ainsi que les cadences (1 par heure) des trains. Elle juge qu'il y a des améliorations à apporter.

M. MONNIN approuve totalement mais avoue l'impuissance des 4 communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges à convaincre les CFF de modifier les choses et ce malgré de nombreuses séances ainsi que l'appui du Canton.

Mme ROSE renchérit que le gare de triage pourrait être un levier pour faire avancer cette situation.

Malheureusement pas indique M. GALLAY car il s'agit de deux entités différentes entre CFF Cargo (pour la gare de triage) et CFF voyageurs (gare chemin de fer).

M. ZAHNER s'étonne de la raison pour laquelle il sera nécessaire de supprimer la présélection menant au village.

M. GALLAY lui accorde que le principe à sa raison d'être. Ce projet de suppression est lié au nouveau quartier des Ochettes. La route sera modifiée entre la RC 79 et la Route de la Plaine/du Lac. Elle pourrait devenir une zone 20 km/h. L'objectif principal étant de limiter le trafic à l'entrée du village. A ce propos, un bureau d'ingénieurs a été chargé de réaliser une étude proposant plusieurs variantes et la Municipalité a retenu celle présentée ce soir.

M. ZAHNER veut s'assurer que la zone piétonne 20 km/h s'étendrait de l'entrée du village à la maison de Commune.

MM. GALLAY et MONNIN précisent que dans une zone 20 km/h le piéton est prioritaire sur la voiture. Ce dossier est toutefois encore au stade de projet. Il a été présenté au Canton qui n'a pas encore donné de nouvelles à ce jour.

M. SCHERZ ne comprend pas pourquoi, en dépit de la zone 20, la présélection devrait être supprimée.

M. GALLAY admet que l'un des buts est d'empêcher les camions de passer à travers le village. Le trafic poids lourds représente actuellement 30 à 40 véhicules par jour.

Est-ce que les camions peuvent circuler dans une zone 20 km/h questionne Mme ROSE ? Confirmation de M. GALLAY à ce sujet.

M. MONNIN ajoute que l'objectif de la Municipalité est de demander au Canton d'interdire le passage des camions par la Route du Lac et favoriser l'arrivée dans la zone d'activités de la Pâle par la RC1. La démarche va toutefois prendre du temps.

M. D'ETERNOD insiste sur ce point, mais au vu des débats de ce soir, il comprend que le projet n'est pas encore complètement abouti. Selon lui, les inquiétudes sont vives notamment au niveau de la suppression de la présélection et des places de parc.

Plus personne ne demandant la parole, Mme EIGENHEER propose de passer au vote.

**Le préavis 6/2023 tel que présenté par la Municipalité est accepté par**

**26 VOIX – 3 ABSTENTIONS – 2 NON**

**9. Préavis 7/2023 Crédit extrabudgétaire de CHF 93'300.00 HT pour la mise en œuvre des mesures du plan énergie climat communal (PECC)**

Mme EIGENHEER prie Mme MENU pour la commission Gestion-Finances ainsi que Mme SEBASTIANI pour la commission ad hoc de donner lecture de leur rapport respectif avec les conclusions et elle ouvre la discussion.

A la lecture des rapports des deux commissions, Mme MEIER souhaite clarifier le point relatif au budget. Si le projet est accepté est-ce que toutes les actions préconisées seront acceptées telles que présentées ?

M. MONNIN argumente que si le montant investi est en dessous des compétences municipales, il sera compris dans le budget de fonctionnement. En revanche au cas où la somme dépasse CHF 50'000.00 cela devra faire l'objet d'un préavis. Toutefois à ce stade du dossier, les chiffres ne sont pas encore définitifs.

Mme PIGUET revient sur un point relatif au type de végétation qui sera plantée sur la place de jeux, prenant en exemple les haies de thuyas qui peuvent être assez invasives et toxiques pour le sol. Elle évoque une notion de durabilité et de diversité.

M. GALLAY avance que le projet n'a pas encore été réfléchi quant au type de végétation. Il peut toutefois affirmer qu'il n'y aura pas de haies de thuyas. Le but étant de coordonner ces actions avec le plan bio-diversité induit par le canton. Le préavis présenté ce soir se rapporte essentiellement à un budget d'étude et non d'action.

M. D'ETERNOD se dit surpris par la densité du travail qui devra être réalisé. La longue liste d'actions présentée est échelonnée sur 5 à 7 ans. Quel temps devra être consacré par la Municipalité pour ce projet par rapport au reste des activités ?

M. MONNIN ne peut quantifier le temps, mais reconnaît que la charge de travail va être importante, raison pour laquelle l'engagement d'un collaborateur au service technique, pour renforcer les services communaux, se justifie.

M. PIGUET appuie ces propos en précisant que ces actions seront coordonnées avec Région Morges qui apporte son aide, comme dans d'autres communes.

M. D'ETERNOD insiste pour chiffrer le pourcentage de temps que l'exécution de ce PECC pourrait représenter.

Cela n'a pas encore été chiffré indiquent MM. MONNIN et PIGUET tout en relevant que 4 personnes au sein de la Municipalité pilotent ces actions : Sylvain PIGUET, le successeur de Didier GALLAY, Estelle DEVILLE et Francis MONNIN, le tout avec la collaboration de Région Morges.

Mme ESPANA a constaté qu'il y avait environ 15 fiches ne faisant pas l'objet de préavis spécifique ce qui pourrait potentiellement représenter des coûts. Dans le cas où le montant de CHF. 50'000.00 est dépassé, est-ce que la Municipalité présentera un ou des préavis au Conseil ? Prenant l'exemple de la subvention des vélos et suivant le nombre de personnes à subventionner, elle se demande comment le cas sera traité.

M. MONNIN la rassure au sujet de la présentation des préavis tout en reconnaissant qu'à ce stade du dossier l'aspect financier n'est pas encore précisé. Si l'on se réfère à la subvention vélos, un règlement communal pourrait être élaboré pour régler l'octroi d'une telle indemnité.

La discussion étant terminée, Mme EIGENHEER propose de passer au vote.

**Le préavis 7/2023 tel que présenté par la Municipalité est accepté par**

**28 VOIX et 3 ABSTENTIONS**

## **10. Interpellation de Mme Nehla Meier au sujet du projet de chauffage à distance (CAD)**

Lecture de cette interpellation est faite par son autrice Mme MEIER.

Mme EIGENHEER demande si la Municipalité souhaite répondre séance tenante.

M. MONNIN précise que le projet du chauffage à distance dans le Quartier des Moulins est une préoccupation municipale pour laquelle une étude est déjà en cours. Un rapport complet étayé de réponses détaillées sera présenté lors de la prochaine séance.

## **11. Propositions individuelles**

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au bureau du Conseil.

## **12. Divers**

Mme ROSE est curieuse de savoir si des entretiens ont déjà eu lieu avec le ou la futur (e) collaborateur (trice) technique.

M. MONNIN juge prématuré de répondre à cette question tout en alléguant que les annonces sont en cours et les dossiers recevables jusqu'à la fin du mois de mai 2023.

Mme EIGENHEER annonce que l'assemblée du Conseil prévue le lundi 12 juin 2023 devra être déplacée au lundi 19 juin 2023.

Elle continue en rappelant que la séance de ce soir est la dernière de M. Didier GALLAY et lui adresse quelques mots :

*Nous voulons vous remercier chaleureusement pour votre engagement au sein de notre belle commune comme vous l'avez si bien dit dans votre lettre de démission. Je n'ai pas eu souvent l'occasion de rencontrer M. GALLAY dans sa fonction de Municipal mais je l'ai entendu présenter son activité lors de la réception des nouveaux citoyens et habitants du village et j'ai beaucoup aimé l'enthousiasme et le plaisir qu'il a démontrés à présenter son activité visiblement menée avec beaucoup de cœur. Si notre commune est une petite commune, M. GALLAY n'a pas manqué de tâches entre les différents thèmes qui sont sous sa responsabilité : la gestion des domaines, le cadastre, les terrains, les vignes, le groupement forestier, l'émondage et l'élagage. A ce propos, je l'ai entendu dire que nos forêts n'étaient pas aussi petites qu'on pouvait le penser et que ça générerait du travail et des interventions. Environnement avec la protection des monuments et des sites, les luttes contre le bruit, la protection de l'air, les dangers naturels, mais aussi les bâtiments communaux, la voirie, les parcs et promenades, le cimetière, les routes avec le déneigement et le balayage. M. GALLAY avait déjà fait un premier passage à la Municipalité durant la législature 2011-2016 où il avait mis en place la taxe au sac, le nouveau règlement sur les ordures ainsi que le dossier de la modération du trafic dans le village. Il est ensuite revenu en avril 2019, en remplacement de M. Alain GOLAY. Vous vous êtes notamment occupé du dossier de la rénovation du Pont Rouge. Je suis allée voir sa réalisation qui est superbe. Nous vous remercions encore chaleureusement pour tout le travail accompli. Nous avons encore pu le constater ce soir avec les deux préavis dont vous vous êtes occupés.*

Sous les applaudissements de l'assemblée, Mme EIGENHEER remet un petit présent à M. GALLAY de la part du Conseil Communal.

M. GALLAY remercie la Présidente ainsi que tous les membres du Conseil pour leur engagement.

M. MONNIN tient également à remercier M. GALLAY :

*Après 4 ans à la Municipalité, il a décidé de renoncer à son mandat pour profiter pleinement de sa retraite. Sa décision a été parfaitement comprise par ses collègues. Nous avons collaboré de manière efficace durant ces 4 années. Au nom de la Municipalité, j'exprime toute notre gratitude pour ton engagement et dévouement envers notre communauté. Tu t'es totalement investi pour assumer les responsabilités inhérentes à ton dicastère, surtout dans cette période où nous avons engagé plusieurs projets importants. Il est intéressant dans un collège municipal de réunir des compétences différentes surtout lorsque les qualités se complètent pour le bien de la collectivité. Au nom de tous les collègues ici présents, je souligne la qualité de ton travail et je pense, comme l'a évoqué Mme la Présidente ce soir, que les préavis présentés en sont un exemple. Il m'est également agréable de souligner la collégialité de l'équipe. Etre collégial ce n'est pas forcément avoir le même avis mais c'est respecter les décisions prises par le collège. Je te souhaite, cher collègue et ami, le meilleur pour ton futur qui te permettra de réaliser tous tes projets de retraite active.  
Merci Didier !*

M. GALLAY souligne la manière extrêmement efficace avec laquelle il a pu collaborer avec M. M. MONNIN. Il veut tout particulièrement adresser ses remerciements à la secrétaire municipale Mme Anne-Sylvie GEVISIER, rouage indispensable, dont l'influence est prépondérante dans les tâches effectuées par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, Mme EIGENHEER lève la séance à 21.27h en invitant les membres à partager une verrée en l'honneur de M. GALLAY.

La Présidente

  
K. Eigenheer



La Secrétaire

  
F. Palpacuer